

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : \_\_\_\_\_ Dossier complet le : \_\_\_\_\_ N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

#### 1. Intitulé du projet

Construction d'un atelier de Maroquinerie sur la commune de Louviers dans l'Eure

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Maroquinerie de Normandie

Nom, prénom et qualité de la personne POMMIER Emmanuel

habilitée à représenter la personne morale Président de la Maroquinerie de Normandie

RCS / SIRET 

7	8	9	9	2	6	3	3	4	0	0	0	3	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique Société par Actions simplifiée

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Site soumis à autorisation au titre de la rubrique 2360
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Construction d'une maroquinerie sur un terrain de 39 995 m <sup>2</sup> et pour une surface de plancher de 6666 m <sup>2</sup> . Le projet nécessite un dépôt de Permis de Construire

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une unité de fabrication d'articles de maroquinerie et d'équitation d'une emprise au sol de 6 666 m<sup>2</sup> et d'une hauteur maximum de 7 mètres, sur une parcelle de 3,9 ha en cours d'achat auprès de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Il est prévu de construire un bâtiment principal abritant des ateliers de coupe et de travail du cuir, un stockage de peaux tannées et teintées (bovins, ovins...), des bureaux, locaux sociaux, une cuisine et un réfectoire. Des parkings, voiries légères et voiries lourdes compléteront le site, des espaces verts, des bassins de réserve d'eau incendie et de rétention des eaux d'extinction, un bassin d'infiltration des eaux de pluie seront également aménagés.

Le site accueillera 260 artisans et 35 administratifs. Il fonctionnera en journée, 5 jours par semaine.

Les horaires de présence couvriront la plage horaire 7h00-18h00.

#### 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du développement de son activité maroquinerie et sellerie et de ses filiales liées au métier du cuir, HERMES MAROQUINERIE SELLERIE souhaite construire une nouvelle manufacture à Louviers, dans le département de l'Eure. Ce site accueillera 260 artisans (300 personnes avec les postes supports) à terme et aura pour vocation la fabrication d'articles de maroquinerie et d'équitation. HERMES MAROQUINERIE SELLERIE souhaite s'intégrer aux projets ambitieux de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, tout en restant simple et discret. Cette nouvelle implantation a pour but de répondre aux demandes de ses clients, dans le respect de la tradition de la Maison : produire des articles de maroquinerie et d'équitation de qualité exceptionnelle en France. Proche de la Maroquinerie de Normandie située à Val-de-Reuil, ce site constituera le 2ème établissement d'un nouveau pôle de fabrication local.

Cette nouvelle maroquinerie sera implantée sur une friche industrielle (emprise de 13 hectares composée de 18 000 m<sup>2</sup> de bâti) qui va connaître d'importantes transformations. La Communauté d'Agglomération Seine Eure veut en effet lui redonner vie et a pour objectif de créer un HUB, cœur numérique qui rayonnera sur toute l'agglomération. Le HUB sera constitué d'une cité du numérique, d'une halle de congrès et d'exposition et d'une maison des entreprises. Il accueillera également une pépinière d'entreprises numériques et des activités diverses.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les réseaux seront aménagés en priorité, le bâtiment principal de 6666 m<sup>2</sup> (4 ateliers, un local de stockage, des locaux sociaux, une cuisine et réfectoire) sera construit dans un deuxième temps. Le bâtiment sera en charpente bois et façades briques/verre.

Les panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit après construction du bâtiment. La toiture technique en décaissé desservira l'ensemble du bâtiment et permettra d'implanter les équipements de traitement d'air des ateliers.

Les aménagements extérieurs (zones de stationnement du personnel, voiries d'accès, bennes déchets) seront finalisés ensuite. Les travaux seront réalisés au sein du HUB déjà clôturé et l'emprise du terrain de la Maroquinerie de Normandie sera également ceinturée. L'accès au site durant les travaux sera réalisé par l'avenue Winston Churchill, seule possibilité. Afin de limiter les zones de parking, il est prévu d'aménager un parking de 150 places sur la parcelle de la Maroquinerie. L'autre moitié des places du personnel sera aménagé par la CASE et mutualisé avec le HUB (les autres activités ayant des horaires complémentaires et pas simultanément avec les horaires de fonctionnement de la Maroquinerie).

Les bâtiments envisagés, les matériaux de construction (briques, bois, verre) ne nécessiteront pas d'engins spécifiques ou de transports par convoi exceptionnel. Les machines utilisées en maroquinerie ne nécessiteront pas non plus de convoi, elles ont des dimensions permettant un transport en semi de 20 tonnes. Les voies d'accès au HUB sont suffisantes.

Dans la mesure du possible, il est prévu de gérer sur le terrain l'équilibre déblai-remblai, sachant qu'il faudra creuser des bassins de réserve d'eau incendie, de rétention d'eaux d'extinction incendie et d'infiltration des eaux pluviales.

Un relevé des arbres existants sur la parcelle a été effectué afin de préserver la majorité de ceux-ci dans le cadre des travaux. Ils seront complétés par de nombreux aménagements paysagers extérieurs.

Il est prévu de démarrer les travaux en avril 2020 pour une mise en exploitation de la Maroquinerie en juin 2021.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La maroquinerie s'étendra sur environ 3000 m<sup>2</sup> d'ateliers de fabrication (bâtiment de 6666 m<sup>2</sup> au total).

La réception de peaux tannées et teintées provenant de la plate-forme logistique du groupe et de bijouteries (accessoires métalliques de fermeture, ou décoration) et le stockage dans le local logistique. Les peaux de bovins sont posées sur des chevalets, les plus petites comme les agneaux sont enroulées sur des petites étagères. La zone logistique représentera 796 m<sup>2</sup>. Les peaux de cuirs sont coupées (machines de coupe), puis assemblées essentiellement à la main. La majorité des opérations est manuelle, réalisées par les artisans. Les opérations de ponçage utilisent des machines implantées dans des locaux isolés et sous aspiration des poussières. Certaines étapes nécessitent l'utilisation de colle aqueuse pour les articles de maroquinerie, de colle solvantée pour les articles d'équitation, de teinture en quantité unitaire inférieure à 1 litre sur les établis (ou tables, une table par artisan). Les déchets de fabrication sont les chutes de cuir après découpe, les poussières de ponçage et les bidons vides de colle et de teinture.

La puissance électrique totale des machines travaillant le cuir sera supérieure à 200 kW, à terme lorsque les 4 ateliers coupe et les 8 ateliers tables seront opérationnels (les artisans sont recrutés par promotion d'une trentaine tous les 6 mois).

Le site possédera un local TGBT, un compresseur d'air et une installation de géothermie (sondes profondes dans le sous-sol ou sur nappe) pour le chauffage/climatisation des locaux. Si les forages réalisés en juin ne confirment pas les aptitudes du sous-sol ou de la nappe pour cette solution technique, une cogénération biomasse sera installée en toiture technique. Des panneaux photovoltaïques seront installés en toiture pour produire de l'électricité auto-consommée.

Les articles sont expédiés dans des rolls métalliques vers le centre logistique du groupe (sans emballage), régulièrement. Le trafic camions est estimé à 5 maximum/j. Le site fonctionnera 5 jours en horaire de journée. Les locaux sociaux, bureaux, salle de réunion, cuisine et réfectoire s'étendront sur 610 m<sup>2</sup>.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation Environnementale Unique au titre de la rubrique 2360.

La construction du bâtiment est également soumise à Permis de Construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiments	6 666 m <sup>2</sup>
Voiries, parkings, ensemble revêtement	8 956 m <sup>2</sup>
Bassins et fossés	3 522 m <sup>2</sup>
Espaces plantés	20 851 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

26 avenue Winston Churchill  
27 400 Louviers

parcelle 219 pour partie, 218 de la section ZA

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la ZNIEFF la plus proche du site est à 480 mètres à l'Ouest du site: ZNIEFF de type II La forêt de Bord, la forêt de Louviers, le Bois de St Didier. Il existe également 3 ZNIEFF de type I dans un rayon de moins de 1000 mètres autour du terrain, au delà des limites de la commune. Le terrain est séparé des ZNIEFF par des axes fracturant comme la route départementale 71 ou l'Eure.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de zone couverte par un arrêté de protection de biotope dans un rayon de 4 km autour du terrain du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par un Parc Naturel Régional ou National. Le Parc Naturel Régional le plus proche est celui des Boucles de la Seine Normande à 20 kilomètres au Nord-Ouest de Louviers et le Parc Naturel Régional du Vexin à 30 km au Sud-Est.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Eure répertorie la route nationale 154 mais la commune de Louviers n'est pas directement impactée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Louviers possède cinq Monuments Historiques plutôt dans le centre historique, aucun des périmètres de protection (500 mètres) ne touche le site d'études.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain prévu pour l'implantation de la Maroquinerie n'est pas répertorié sur les zones à potentiel humide selon les cartographies officielles. Les premières zones sont au bord de la rivière Eure (à 435 mètres à l'Est du terrain).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Louviers est concernée par le PPRI Eure Aval mais le terrain du projet est en dehors des zones inondables.  La commune de Louviers n'est pas concernée par un PPR Technologique.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est répertorié comme site BASOL au titre de l'ancien site classé de traitement de surface (CINRAM OPTICAL DISCS). La cessation d'activité a été gérée avec la DREAL, en 2013 des investigations complémentaires ont été prescrites. La mise en sécurité du site a été finalisée et constatée par l'inspection lors d'une visite en date du 8 janvier 2015. Le procès verbal de récolement a été réalisé. Le terrain du projet n'est pas directement concerné par un bâtiment recensé sur BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection de captage le plus proche est à 3 400 mètres au Sud-Est du terrain du projet, de l'autre côté de la route nationale 154.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est à 2 930 mètres à l'Est du terrain: Les Falâises de l'Andelle et de la Seine, au delà de l'Eure.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche zone Natura 2000 est à 2160 mètres au Sud-Ouest du terrain (ZSC Habitat Vallée de l'Eure), 3 Natura 2000 concernent la Seine mais sont implantées à plus de 3000 mètres à l'Est du terrain, la cinquième Natura 2000 située à 3600 mètres au Sud-Ouest du terrain est une ZSC Habitat La Vallée de l'Iton au lieu-dit Le Hom. (voir implantation en annexe n°6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est implanté à 3 520 mètres au Sud du terrain du projet: Le Vallon de Becdal à Acquigny, le Mesnil-Jourdain (au delà de la zone urbaine de Louviers).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement d'une maroquinerie n'est pas consommatrice d'eau de procédé. Les volumes prélevés seront liés aux usages sanitaires et à la cuisine (fabrication des repas, lavage...). Ils représenteront au maximum 10 m3/j et seront prélevés sur le réseau potable public.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera raccordé au réseau AEP de la commune. La Maroquinerie souhaite réaliser le maintien en température des bâtiments par une installation de géothermie en sondes profondes (échange calories du sous-sol et pas de la nappe) ou une géothermie sur nappe. Des sondages d'essai seront effectués en juin afin de valider la faisabilité d'une solution technique.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est un ancien site industriel. Un équilibre déblai-remblai sera privilégié au maximum, malgré la création de bassins de réserve d'eau incendie et de rétention des eaux d'extinction ou la création d'une zone d'infiltration des eaux de pluie. Il n'est pas prévu de sous-sol.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux de construction bois, briques, verre seront privilégiés. Il n'est pas prévu de faire des apports de matériaux de remblais sur le terrain.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera implanté en zone urbaine du PLU sur une ancienne usine. Le maître d'ouvrage a privilégié l'achat d'un terrain sur un ancien site industriel plutôt qu'un terrain en zone naturelle ou agricole pour implanter son nouveau site. Un inventaire des arbres existants a été réalisé pour les conserver au maximum sur le projet. Un diagnostic faune-flore est en cours de réalisation (démarrage début mai) afin de s'assurer que le terrain ne présente pas de sensibilité naturelle dont il faudrait tenir compte dans le cadre du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche du terrain du projet est une ZSC Habitat Vallée de l'Eure à 2160 mètres au Sud-Ouest. Cinq Natura 2000 sont recensées dans un rayon de 6 kilomètres autour du terrain (voir carte et distance annexe n°6). Le terrain ne présente pas de lien avec l'une de ces Natura 2000 et le projet n'aura pas d'impact direct ou indirect sur l'une d'elles compte-tenu de leur implantation et de l'absence de lien fonctionnel.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas concerné par des zones de sensibilité particulière comme évoqué dans le paragraphe précédent. Il n'est pas touché par des zones de protection. Le choix du maître d'ouvrage de retenir un terrain sur une ancienne usine de traitement de surface s'inscrit dans la volonté de limiter l'impact du bâtiment au maximum sur les zones sensibles.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a retenu d'acheter un terrain sur une ancienne usine, en cours de réaménagement par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure. Le terrain est en zone UBr.ax du PLU de Louviers (zone urbaine destinée à une réorganisation de grande ampleur, sur un axe structurant avenue Winston Churchill).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Louviers n'est pas concernée par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en dehors de la zone inondable identifiée dans le PPRI Eure-Aval.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de fabrication de sacs et articles d'équitation en cuir n'est pas à l'origine de risque sanitaire. Les cuirs arrivent déjà tannés et teintés. Les colles utilisées sont aqueuses pour les sacs.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est pas concerné par un risque sanitaire. Les activités de la zone ne présentent pas ce type de risque.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les mouvements de véhicules légers seront liés aux arrivées et départs des artisans sur le site (300 véhicules maximum par jour). Les véhicules lourds représentent au maximum 5 camions par jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement d'une maroquinerie est à l'origine de niveaux de bruit liés au fonctionnement de certains équipements (dépoussiérage des locaux de ponçage dans des locaux fermés, eux-mêmes à l'intérieur du bâtiment). Dans une moindre mesure, les mouvements de véhicules sont à l'origine de bruit. Les autres activités de la zone sont à l'origine de bruit du au trafic routier qu'elles engendrent.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La fabrication de sacs à main n'est pas à l'origine d'odeurs.</p> <p>La fabrication des repas du personnel pourra être à l'origine d'odeurs de cuisine (à l'échelle de 300 repas maximum par jour).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site de la maroquinerie ne possédera pas d'équipements engendrant des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules sources lumineuses extérieures seront les luminaires de sécurité sur les voiries et les zones de stationnement du personnel. Ces derniers seront éteints en dehors des heures de fonctionnement du site. Il n'y aura pas d'enseigne lumineuse.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La fabrication d'articles de maroquinerie en cuir est à l'origine de poussières de cuir lors du ponçage. Les ponceuses sont équipées de dépoussiéreurs pour retenir les poussières. En sortie de dépoussiéreur, la concentration en poussières est inférieure au seuil de détection (rejet quasi nul). Les colles sont à l'eau (sans COV) pour les articles de maroquinerie.</p> <p>Il est prévu un maintien en température des locaux par géothermie sans aucun rejet atmosphérique (si les investigations de terrain confirment les aptitudes du sous-sol ou de la nappe).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le nettoyage des équipements utilisant de la colle aqueuse engendre des rejets liquides qui seront collectés et évacués en tant que déchets liquides (fontaines lessivielles).</p> <p>Il n'y aura pas d'eaux usées industrielles rejetées au réseau public.</p> <p>Pas d'eau de refroidissement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement du site sera à l'origine d'eaux sanitaires des 300 employés du site. La cuisine et le réfectoire seront également à l'origine d'eaux usées. Ces effluents seront traités par un bac dégraisseur. Les eaux usées seront ensuite raccordées au réseau public dont l'exutoire est la station d'épuration. Au maximum un volume de 10m<sup>3</sup>/j sera rejeté au réseau public.</p> <p>Les eaux de pluie seront collectées et traitées par phytoépuration, avant d'être infiltrées dans le sol. Les eaux de pluie de la cour logistique seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant infiltration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits par une maroquinerie sont assez limités: chutes de cuir valorisées sur d'autres activités, déchets d'emballage valorisés, déchets de bureaux, déchets organiques de fabrication de repas et du réfectoire, qui seront valorisés en priorité.</p> <p>Les déchets de maintenance seront traités par des sociétés dûment autorisées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet fait partie d'une ancienne usine de traitement de surface. Le projet fera l'objet d'un traitement architectural soigné avec une intégration paysagère conservant au maximum les arbres existants sur la parcelle. La Communauté d'Agglomération Seine-Eure a mandaté l'INRAP pour effectuer le diagnostic archéologique. Les fouilles ont démarré le 4 juin sur la parcelle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit une redynamisation d'un ancien site industriel, sans toucher aux espaces naturels ou agricoles. Il prévoit la formation de 260 artisans maroquiniers selliers dans le bassin d'emploi de Louviers.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'implante sur un ancien site industriel en cours de réaménagement par la Communauté d'Agglomération; différentes activités sont prévues sur le HUB. Actuellement, l'environnement autour du terrain est constitué d'espaces commerciaux à l'Ouest et au Sud, d'activités industrielles au Nord et de zone d'habitations à l'Est.

Les activités de la Maroquinerie communes aux autres activités seront le trafic de véhicules légers qui viendra s'intégrer dans un trafic existant soutenu. Les infrastructures existantes sont adaptées et dimensionnées correctement.

Les autres impacts liés au fonctionnement de la Maroquinerie seront limités au delà des limites de propriété de celle-ci et en tout état de cause, ne viendront pas se cumuler aux activités actuelles de la zone.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet de la Maroquinerie de Normandie prévoit l'achat d'un terrain sur un ancien site industriel, afin de limiter au maximum l'impact de la construction en zone agricole et naturelle. Il prévoit une gestion des eaux de pluie par infiltration à la parcelle (après traitement par phytoépuration). L'activité artisanale de maroquinerie présente peu d'impact. Les eaux usées sanitaires seront traitées par la station d'épuration communale. Les eaux de la cuisine transiteront par un dégraisseur avant raccordement au réseau public. Les poussières de cuirs seront aspirées en sortie des ponceuses par des dépoussiéreurs équipés de filtres. Les quelques chutes de cuir seront valorisées, les déchets d'emballage collectés et traités par des entreprises habilitées. Le trafic véhicules lourds sera au maximum de 5/j et les véhicules légers au nombre de 300 à terme. Les voies d'accès au terrain sont adaptées au trafic de l'environnement du site (commerces, loisirs et industries). Le site utilisera la géothermie pour le chauffage/climatisation des locaux dans la mesure où les caractéristiques du sous-sol ou de la nappe le permettent (sinon une cogénération biomasse est prévue), des panneaux photovoltaïques en toiture produiront de l'électricité auto-consommée. Les bâtiments seront isolés pour limiter la consommation énergétique (principe Haute Qualité Environnementale). Le projet prévoit la collecte des eaux d'extinction en cas de sinistre dans un bassin étanche. Des espaces verts, des noues paysagères seront créés, les arbres existants seront conservés dans la mesure du possible et complétés par de nouvelles plantations.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des activités du site, un dossier d'Autorisation Environnementale Unique doit être déposé. Les impacts d'une maroquinerie sur le terrain d'une ancienne usine de traitement de surface sont limités, et le maître d'ouvrage prévoit des mesures compensatoires lorsqu'il n'a pas pu les éviter à la source. Un état initial sonore sera réalisé et joint au dossier ICPE. Un diagnostic faune-flore a été confié à une société spécialisée. Les premiers passages ont été effectués début mai et les investigations floristiques sont en cours. Si les conclusions de ce diagnostic impose des adaptations du projet ou des mesures compensatoires, le maître d'ouvrage en tiendra compte.

Il semble qu'une étude d'incidence soit suffisante pour ce type d'activité et au regard des enjeux liés au terrain d'implantation du projet et de la faible sensibilité environnementale de celui-ci.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Pantin

le,

27 juin 2019

Signature



